Ville de Maîche

Nos réf. : NH/CA10

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2026-80 – Mise à disposition du domaine public à l'occasion du comice agricole le samedi 03 octobre 2026

Le Maire
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212.1,
VU la demande formulée par l'organisateur du comice agricole.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de laisser l'espace public afin de permettre à l'association d'organiser la manifestation

ARRETE

Article 1 : Monsieur MARTIN est autorisé à utiliser l'espace public aux fins d'organiser sa manifestation le samedi 3 octobre 2026. Le périmètre mis à disposition se situe sur la place des tuileries

Article 2 : Les organisateurs de la manifestation assureront la mise en place de la manifestation en veillant à ce que l'accès aux véhicules de secours soit garanti tout au long de la manifestation et à protéger les usagers notamment les piétons.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la ville et transmis à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable du centre de secours et d'incendie de Maiche
- Monsieur le président du comice,
- Monsieur le président de la CCPM de Maîche,
- Mme la Directrice Générale des Services de la ville de Maiche,
- Monsieur le responsable du service de police municipale de Maîche.

Maîche, le 16 septembre 2026
Le maire,
Régis LIGIER

MAIRIE de MAICHE (Doubs)

Ville de Maîche
Hôtel de Ville - rue du Général de Gaulle - BP 39 - 25120 Maîche
Tél. : 03 81 64 03 01 - Courriel : contact@mairie-maiche.fr